EDASOP
Ecole des Avocats Sud-Ouest Pyrénées

FORMATION CONTINUE 2023

VISIOCONFERENCE

DROIT DE LA COPROPRIETE

ACTUALITES EN DROIT DE LA COPROPRIETE : UNE ANNEE DE JURISPRUDENCE

Jeudi 30 novembre
De 14h00 à 17h00

Florence JAMMES
Docteur en droit
Professeur à TBS Business School
Membre du GRECCO
Co-auteur du Dalloz Action « La copropriété »
Laurence
GUEGAN GELINET
Avocat au Barreau de Paris Membre du GRECCO
Auteur de nombreux articles en droit de la copropriété publiés dans la Revue des Loyers

80€ la séance
60€ / - 2 ans

Objectifs : A l'issue de la formation, les avocats-apprenants seront en capacité de connaître les dernières jurisprudences (2022/2023) en matière de droit de la copropriété des immeubles bâtis relativement au syndic, à l'assemblée générale des copropriétaires, aux travaux, aux charges de copropriété, au règlement de copropriété et en matière de contentieux en droit de la copropriété

Pré requis : Être avocat.

Programme :

Une liste des arrêts qui seront commentés portant sur les thèmes ci-dessus énoncés sera adressée avant la formation. Nous nous réservons la possibilité d'en ajouter et d'en retrancher certains pour tenir compte de l'actualité jurisprudentielle d'ici le 30 novembre.

Moyens pédagogiques :
Support pédagogique PowerPoint remis avant la formation.
Enquête de satisfaction de la formation.
Quizz d'atteinte des objectifs.

Niveau de la formation : 2 (Approfondissement des connaissances et pratique de la matière) et 3 (Niveau "Expert" s'adressant aux spécialistes et praticiens confirmés de la matière).

Présence des apprenants :
Elle sera vérifiée à chaque séance par un appel effectué au cours de la formation. En cas d'absence à la formation, le remboursement pourra être réalisé sur présentation d'un justificatif. Toute annulation effectuée moins de 72h00 avant le début de la formation n'ouvrira pas droit à un remboursement. A l'issue de la formation, les apprenants trouveront dans leur espace personnel sur le site de l'EDASOP (edasop.fr) leur attestation de présence.

Pour les avocats inscrits en visio : Formation via zoom. Le lien est adressé par l'EDASOP aux participants par mail au plus tard la veille de la formation. Si vous n'avez pas reçu le mail avant la formation, vérifiez dans vos spam et s'il n'y est pas, appelez l'EDASOP (05 61 53 06 99).

Cette formation faisant partie de la convention de financement 2023 signée entre le FIF PL et l'EDASOP, elle n'est pas ouverte à remboursement à titre individuel.

***Inscriptions** possibles jusqu'à 72 heures avant le début de la formation.*

Accès aux personnes en situation de handicap :

Toute personne en situation de handicap et/ou à mobilité réduite est invitée à le signaler auprès de la référente handicap afin que l'école puisse mettre en œuvre les ajustements nécessaires pour garantir un accueil et un déroulement optimum de la formation.

***Référente handicap** : Mme Stéphanie de BALORRE*
s.debalorre@edasop.fr
05 61 53 58 52